

Arrêté n°2024-12-19-01 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 61-63

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2023-11-21-03 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 61-63 ;
- Vu le départ de Monsieur Yannis POUSSET ;
- Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 17 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du bureau présidentiel de la CES section 61-63 :

Présidente : Christine FERNANDEZ (PR)
Vice- présidente : Nezha TRIGEASSOU (MCF)
Vice- président : Eric MOREAU (PR)
Vice- présidente : Anne-Marie POUSSARD (MCF)

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 19 décembre 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL